



SNUTER – FSU

173 rue de Charenton 75012 Paris

☎ 01 43 47 53 95 📠 01 49 88 06

17

✉ contact@snuter-fsu.fr

www.snuter-fsu.fr



M. Didier BOURGOIN

Co-Secrétaire Général

à

Mme Annick GIRARDIN

Ministre de la Fonction publique

80 rue de Lille 75007 Paris

M. Bernard CAZENEUVE

Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration

Place Beauvau 75800 Paris CEDEX 08

Paris le 15 juin 2016.

Objet : Fonction Publique Territoriale - Préavis de grève pour les 23 et 28 juin 2016 .

Madame la Ministre de la Fonction Publique, Monsieur le Ministre de L'Intérieur,

Le projet de loi Travail visant à instituer de nouvelles libertés et de nouvelles protections pour les entreprises et les actifs est une compilation de remises en cause d'acquis sociaux. Le SNUTER-FSU estime que ce projet de réforme du code du travail proposé par le gouvernement aura également des conséquences néfastes sur la situation des agents publics : remise en cause du statut de la fonction publique, durée du travail, congés, mobilité non choisie , organisation des services... Dans ce climat anxiogène les agents territoriaux sont particulièrement inquiets, inquiétudes renforcées par des annonces médiatisées de remise en cause de leur statut.

A l'appel de l'intersyndicale nationale interprofessionnelle CGT FO FSU Solidaires, avec les organisations lycéennes et étudiantes, un puissant mouvement social est engagé pour le retrait de ce projet de loi et la conquête de nouveaux droits et garanties collectives pour le monde du travail.

Ce projet de loi est porteur de lourdes menaces sur l'existence d'un cadre national de garanties pour les salariés, sur la médecine du travail, les protections contre les licenciements, le rôle des organisations syndicales.

Après trois mois de manifestations et de grèves, la mobilisation contre le projet de loi Travail ne faiblit pas. Au contraire, suite à la tenue d'assemblées générales, les mouvements de grèves, y compris reconductibles, s'étendent et des actions sous des formes diverses se développent. Par son silence le gouvernement est responsable de la situation de blocage. La mobilisation rencontre toujours le soutien de la population consciente des régressions sociales qui menacent les salariés d'aujourd'hui et de demain.

Le SNUTER-FSU considère que fonctionnaires et agents publics territoriaux sont pleinement concernés par la mobilisation engagée :

-parce que le projet de loi Travail met en cause le principe même d'un cadre national de garanties collectives et que le Statut de la Fonction publique se trouve ainsi menacé

-parce que ce projet de loi s'inscrit en convergence avec les attaques contre le Statut menées par le gouvernement : loi déontologie, suppression de l'avancement d'échelon à la durée minimum, déclarations anti-statutaires de membres du gouvernement.

Dans ces conditions, le SNUTER-FSU appelle les personnels territoriaux couverts par son champ de syndicalisation à :

-s'inscrire dans les mobilisations engagées et à venir

-à faire grandir les luttes pour la défense et le développement du service public territorial et de l'emploi public

Considérant le mécontentement grandissant contre la « loi-travail », le SNUTER-FSU appelle les agents territoriaux à s'inscrire

cette dynamique en cours et à participer massivement aux manifestations des 23 et 28 juin 2016.

C'est pourquoi le SNUTER-FSU décide de s'engager dans un processus de mobilisation pour obtenir le retrait de ce projet de loi.

C'est pourquoi le SNUTER-FSU, syndicat national affilié à la Fédération Syndicale Unitaire (F.S.U), dépose le présent préavis de grève pour les journées du jeudi 23 juin 2016 de 0 à 24 heures et du mardi 28 juin 2016 de 0 à 24 heures pour l'ensemble des agents territoriaux couverts par son champ statutaire de syndicalisation.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, mes respectueuses salutations.

Didier Bourgoïn

